



N° de résolution
ou annotation

2026-03-072

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 17 mars 2026 à la salle de conseil, située au 20, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Eve Boutin, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Madame Francine Gingras, conseillère district 2
- Madame Mylène Therrien, conseillère district 3
- Monsieur Marc-André Parent, conseiller district 4
- Madame Karine Paiement, conseillère district 5

Madame Patricia Venessa Lafrenière, conseillère district 6

Étaient absents les membres du conseil suivants :

- Madame Audrey Morris, conseillère district 1

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et modifié par le retrait du point suivant :

- 6.1 Programme sur l'entretien et l'évaluation des réseaux d'aqueduc et sur la codification des poteaux incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026
- 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2026
- 3.3 Règlement numéro UR-1300 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (**REPORTÉ**)
- 3.4 Règlement numéro 369-2026-4 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme
- 3.5 Règlement numéro 1212-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Zones commerciales)
- 3.6 Règlement numéro RE-306 décrétant une dépense de 3 016 508 \$ et un emprunt de 3 016 508 \$ pour la réfection d'une partie du rang St-André, de ponceaux et de la rue du Moulin

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Octroi d'un mandat à la firme LCK-Services conseils en RH pour recrutement au poste de directeur général greffier-trésorier ou directrice générale greffière-trésorière
- 4.2 Octroi d'un mandat à la firme d'avocats Fasken pour de l'accompagnement en gestion de ressources humaines cadres

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Comptes à payer du mois de février 2026

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

- 6.1 Programme sur l'entretien et l'évaluation des réseaux d'aqueduc et sur la codification des poteaux incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville

7 TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Contrat pour l'entretien des parcs et terrains verts
- 7.2 Contrat pour la réparation des routes sur le territoire

8 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 8.1 Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 2 711 367 et 2 711 368 du Cadastre du Québec
- 8.2 Octroi de contrat pour les services audios visuels et la domotique du nouveau complexe municipal

9 HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Dépôt d'un avis de réclamation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
- 9.2 Contrat pour les mesures de boues à l'étang #3 au 742, rang du Coteau et à l'étang #3 au 82, rue Principale
- 9.3 Contrat pour le nettoyage des réservoirs d'eau potable du secteur du village
- 9.4 Contrat pour le contrôle de la végétation aux étangs aérés du village
- 9.5 Dépôt du bilan de l'année 2025 sur la qualité d'eau potable
- 9.6 Dépôt du rapport annuel d'exploitation 2025 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

10 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Dépôt du Projet de planification des besoins d'espace – Plan québécois des infrastructures 2027-2037 du Centre de service scolaire des Hautes-Rivières
- 10.2 Installation électrique au terrain de volley-ball
- 10.3 Participation au Défi Pissenlits 2026
- 10.4 Adhésion à Zone Loisir Montérégie
- 10.5 Entente intermunicipale avec St-Édouard pour la gestion d'une partie de ses activités de soccer de la saison 2026

11 BIBLIOTHÈQUE

- 11.1 Dépôt du rapport annuel 2025 de la bibliothèque Saint-Jacques

12 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 12.1 Demande d'appui au projet Havre des Sages pour le dépôt d'une demande de financement auprès de l'Alliance pour la solidarité
- 12.2 Appui à la Semaine de l'action bénévole
- 12.3 Appui au Jour de la Terre
- 12.4 Correspondance citoyenne – Madame Lise Trottier

13 INFORMATIONS AUX CITOYENS

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 PROCHAINE RENCONTRE (21 avril 2026)

16 CLÔTURE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

N° de résolution
ou annotation

2026-03-072

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 17 février 2026, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17-02-2026 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

2026-03-073

3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2026

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le lundi 9 mars 2026, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 09-03-2026 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

2026-03-074

3.3. Règlement numéro UR-1300 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (**REPORTÉ**)

3.4. Règlement numéro 369-2026-4 modifiant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté un plan d'urbanisme pour l'ensemble de son territoire via le règlement numéro 369-2018 entré en vigueur le 29 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 369-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-19-2025;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement concerné répondait à une demande de la Municipalité adressée à la MRC via la résolution numéro 2025-05-115;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le mardi 17 mars 2026 afin d'expliquer ce projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 17 février 2026;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le règlement numéro 369-2026-4 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 369-2018 sur le plan d'urbanisme (Concordance au règlement de la MRC URB-205-19-2025 relatif à l'affectation commerciale autoroutière) ».

☞ ADOPTÉE ☞



N° de résolution
ou annotation

2026-03-075

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

3.5. Règlement numéro 1212-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Zones commerciales)

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville suite à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement numéro URB-205-19-2025;

CONSIDÉRANT QUE l'amendement concerné répondait à une demande de la Municipalité adressée à la MRC via la résolution 2025-05-115;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le mardi 17 mars 2026 afin d'expliquer ce projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 17 février 2026;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le règlement numéro 1212-2026 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Zones commerciales) ».

∞ ADOPTÉE ∞

2026-03-076

3.6. Règlement numéro RE-306 décrétant une dépense de 3 016 508 \$ et un emprunt de 3 016 508 \$ pour la réfection d'une partie du rang St-André, de ponceaux et de la rue du Moulin

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) prévoit que la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la réfection d'une partie du rang St-André, de 11 ponceaux et de la rue du Moulin est prévue au PTI 2025-2027;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne requiert que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du 4^e alinéa de l'article 1061 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1).

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 17 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de réfection sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme suivant un appel d'offres public conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par la Ministre;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter le règlement numéro RE-306 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 3 016 508 \$ et un emprunt de 3 016 508 \$ pour la réfection d'une partie du rang St-André, de ponceaux et de la rue du Moulin ».

∞ ADOPTÉE ∞



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

N° de résolution
ou annotation

2026-03-077

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. Octroi d'un mandat à la firme LCK-Services conseils en RH pour le recrutement au poste de directeur général greffier-trésorier ou directrice générale greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale et greffière-trésorière sera laissé vacant à compter du 27 mars prochain à la suite d'une entente survenue entre les parties entérinée par la résolution numéro 2026-03-069;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), toute municipalité doit avoir un directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement pour ce poste nécessite une expertise particulière et des ressources spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent être accompagnés d'une firme possédant ces compétences pour la réalisation de toutes les étapes du processus de recrutement, soit la production de l'appel de candidature, de la grille d'entrevue, la passation des entrevues et les recommandations d'embauche;

CONSIDÉRANT l'offre de services de madame Line Chartrand, CRHA, pour la firme LCK-Services conseils en RH au coût de 130 \$ de l'heure;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser l'octroi d'un mandat estimé à 4 550 \$ plus les taxes applicables, à la firme LCK-Services conseils en RH pour l'accompagnement du conseil municipal dans le processus de recrutement d'un directeur général greffier-trésorier ou d'une directrice générale greffière-trésorière.

☞ ADOPTÉE ☞

2026-03-078

4.2. Octroi d'un mandat à la firme d'avocats Fasken pour un mandat juridique en ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaitait obtenir de l'accompagnement juridique en matière de gestion de ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à la FQM par la résolution 2026-02-038 n'a pas répondu aux attentes du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a fait appel à une autre firme d'avocats, Fasken, pour son accompagnement juridique en matière de gestion de ressources humaines dans des postes cadres;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Marc-André Parent et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser l'octroi d'un mandat estimé à 3 000 \$ plus les taxes applicables, à la firme Fasken pour l'accompagnement juridique du conseil municipal dans le cadre de négociations survenues entre le conseil et des employés cadres.

☞ ADOPTÉE ☞

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

2026-03-079

5.1. Comptes à payer du mois de février 2026

Il est proposé par monsieur Marc-André Parent et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver les



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

N° de résolution
ou annotation

comptes à payer du mois de février 2026, au montant total de 484 611.92 \$ réparti comme suit :

- 160 591.95 \$ en dépenses de fonctionnement;
- 86 503.55 \$ en masse salariale tout département confondu;
- 237 516.42 \$ en dépenses d'investissement;

Tels que présentés en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

☞ ADOPTÉE ☞

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Programme sur l'entretien et l'évaluation des réseaux d'aqueduc et sur la codification des poteaux incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville (REPORTÉ)

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1. Contrat pour l'entretien des parcs et terrains verts

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède les parcs Antoine-Bernier, Bénonie-Guérin, Marie-Flavie-Raymond et Camille-Beaudin, dont les aires gazonnées totalisent une superficie d'environ 23 200 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'il est important de procéder à l'entretien de ces terrains annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour deux traitements de fertilisation de ces terrains, ainsi qu'un traitement contre les vers spécifiquement au terrain de soccer qui est d'une superficie d'environ 10 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Nom de la compagnie	Prix (excluant les taxes)
Arrosage et Pelouse du Haut-Richelieu Inc.	5 200.00 \$
Monsieur Gazon	Refus de soumissionner

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat 2026 pour l'entretien du gazon des parcs municipaux à Arrosage et Pelouse du Haut-Richelieu Inc. au coût de 5 200.00 \$ plus les taxes applicables, incluant deux traitements de fertilisation ainsi qu'un traitement contre les vers spécifiquement au terrain de soccer conformément à la soumission numéro 1931 présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

☞ ADOPTÉE ☞

7.2. Contrat pour la réparation des routes sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte plus de 44 km de routes sur son territoire, excluant celles sous la juridiction du ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces routes et abords de chaussée sur le territoire sont gravement détériorés;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

2026-03-080

2026-03-081



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

N° de résolution
ou annotation

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Équipe Marcil	Colmatage des nids de poule : 875.00\$/t. Pavage d'accotements : 355.00\$/t. Scellement de fissures : 1.69\$/ml Mobilisation : 1075.00\$/jour pour un minimum de 6 heures
Pavage MCM	Colmatage des nids de poule : 887.00\$/t. Pavage d'accotements : 350.00\$/t. Scellement de fissures : 1.95\$/ml Mobilisation : 1000.00\$/jour et 900.00\$/h pour un minimum de 9 heures
Permaroute	Colmatage des nids de poule : 535.00\$/t. Pavage d'accotements : 535.00\$/t. Scellement de fissures : 1.28\$/ml Mobilisation : 250.00\$/jour

CONSIDÉRANT QUE la réparation des routes et de ses accotements a été prévue au budget de l'exercice courant;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le mandat de réparation de certains tronçons de routes et d'accotements sur le territoire pour une quantité approximative de 50 tonnes d'asphalte à l'entrepreneur Permaroute conformément à la soumission numéro 61-121-01 au coût total estimé de 21 400 \$ plus les taxes, incluant une équipe de 4 manœuvres CCQ, une pompe à bitume, un rouleau, un camion 10 roues avec benne chauffante et 1 signaleur avec camion flèche pour environ 40 tonnes.

ADOPTÉE

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1. Appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation des lots 2 711 367 et 2 711 368 du Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 453 563 à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) visant à aliéner les lots 2 711 367 et 2 711 368 du Cadastre du Québec situés sur le rang Saint-André et ayant une superficie totale de 40,23 hectares;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAA), la vente à des producteurs qui ne sont pas propriétaires de lots contigus aux lots aliénés doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ et que cette demande doit être accompagnée d'une résolution de recommandation de la municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aurait aucun impact négatif sur la pratique de l'agriculture dans le secteur avoisinant;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déjà donné son appui en octobre 2025 à cette demande mais que le numéro de dossier à la CPTAQ a été modifié et nécessite l'adoption d'une résolution modifiée à cet effet;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien, et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents:

2026-03-082



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)**

17 MARS 2026

N° de résolution
ou annotation

2026-03-083

D'APPUYER la demande d'autorisation numéro 453 563 à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) visant à aliéner les lots 2 711 367 et 2 711 368 du Cadastre du Québec situés sur le rang Saint-André et ayant une superficie totale de 40,23 hectares.

☞ ADOPTÉE ☞

8.2. Octroi de contrat pour les services audios visuels et la domotique du nouveau complexe municipal

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2026-01-018, la municipalité a procédé à un appel d'offres public via le SEAO portant le numéro AO SJLM-AD-202601;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10h00, le 3 mars 2026, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
ProScène Dauphinois inc.	194 465.64 \$
Solotech inc.	185 970.65 \$
XAV Solutions inc.	181 378.81 \$
XYZ Technologie culturelle inc.	150 213.12 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, la soumission de XAV solutions inc. a été jugée non conforme et donc rejetée;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels sur le projet, la firme Domo+ et de la directrice générale;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise XYZ Technologie culturelle inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de fourniture des équipements audio visuels et d'installation de la domotique du futur complexe municipal, conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 150 213.12 \$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire d'immobilisations numéro 23 08000 721;

QUE les dépenses soient financées avec le règlement d'emprunt numéro RE-305.

☞ ADOPTÉE ☞

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2026-03-084

9.1. Dépôt d'un avis de réclamation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose séance tenante, un avis de réclamation du MELCCFP daté du 12 février 2026 et donnant



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

suite à l'avis de non-conformité émis par ce même ministère en date du 21 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'avis concernait une exploitation non-conforme de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées du Parc Landry à Saint-Jacques-le-Mineur survenue durant la période estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'avis de réclamation est fixé à 10,000 \$, soit le montant de sanction imposé en considérant la nature du manquement, pour une première offense;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale estime que la faute est attribuable au gestionnaire du réseau d'eau potable et usée de la municipalité en fonction au moment de l'incident, la firme Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents,

D'ENTÉRINER le paiement de cette réclamation auprès du MELCCFP;

D'AUTORISER la directrice générale à octroyer un mandat à la firme d'avocats Dunton Rainville pour la réclamation de cette somme et autres frais applicables au gestionnaire du réseau d'eau potable et usée de la municipalité au moment de l'incident.

☞ ADOPTÉE ☞

2026-03-085

9.2. Contrat pour les mesures de boues à l'étang #3 au 742, rang du Coteau et à l'étang #3 au 82, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder minimalement tous les 3 ans à la mesure des boues de ses étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Écho-Tech réalise la mesure des boues des étangs de la municipalité depuis au moins 5 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une surveillance plus accrue de l'étang #3 de l'installation de traitement du 742, rang du Coteau et de l'étang #3 de l'installation de traitement du 82, rue Principale en raison de l'importante quantité de boues mesurée en 2025;

CONSIDÉRANT les offres de service numéros OPT-26-0048 et OPT-26-0049 soumise par Écho-Tech au montant total de 3 220 \$ avant taxes pour les deux bassins;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat de mesure des boues de l'étang #3 du 742, rang du Coteau et de l'étang #3 du 82, rue Principale à l'entreprise Écho-Tech au montant forfaitaire de 3 220 \$ avant taxes, conformément aux soumissions numéro OPT-26-0048 et OPT-26-0049 présentées en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

☞ ADOPTÉE ☞

2026-03-086

9.3. Contrat pour le nettoyage des réservoirs d'eau potable du secteur du village

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte parmi ses installations, deux réservoirs d'eau potable situés au 247, rue St-Marc;

CONSIDÉRANT QUE ces réservoirs emmagasinent l'eau traités provenant du puits pour sa redistribution dans deux bassins en fibre de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

verre d'environ 21m de longueur et 3m de diamètre;

CONSIÉRANT QUE ces bassins n'ont jamais été inspectés ni nettoyés depuis leur mise en service en 2016, soit il y a 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette situation pourrait avoir un impact sur la qualité de l'eau, notamment sur sa turbidité;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire des installations d'eau potable et usée de la municipalité, Nordikeau, recommande de procéder au nettoyage;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Nordikeau	9 648.00 \$
Services SM (Aquatech)	8 417.61 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ancien directeur général adjoint, responsable de l'urbanisme et des travaux publics, d'octroyer le contrat à Nordikeau pour faciliter la coordination des travaux vu l'impact potentiel sur la population;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat d'inspection et de nettoyage des réservoirs d'eau potable à l'entreprise Nordikeau au montant forfaitaire de 9 648.00 \$ avant taxes, conformément à la soumission numéro OPT-26-0407 présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2026-03-087

9.4. Contrat pour le contrôle de la végétation aux étangs aérés du village

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder annuellement au contrôle de la végétation aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT le service est assuré par l'entreprise Gazons Tessier inc. depuis plus de 5 ans, dont le traitement constitue à de l'épandage de pesticides;

CONSIDÉRANT QU'il existe un traitement plus écologique, à la vapeur, mais beaucoup plus dispendieux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Soumissionnaires	Prix (excluant les taxes)
Les Gazons Tessier	2 100.00 \$/année pour 2 traitements Possibilité de conclure une entente de 3 ans pour les années 2026-2027-2028 au même tarif
Groupe Innovert	14 000.00 \$/année pour 5 traitements ce qui dure environ 4 à 6 jours

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat de contrôle de la végétation à Les Gazons Tessier au montant forfaitaire de 2 100 \$ par année avant taxes pour une période de trois ans, conformément à la soumission présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

N° de résolution
ou annotation

2026-03-088

9.5. Dépôt du bilan de l'année 2025 sur la qualité d'eau potable

La greffière-trésorière dépose séance tenante le bilan annuel sur la qualité de l'eau potable réalisé par le gestionnaire de réseau Aquatech pour l'année 2025 conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (chapitre Q-2, r. 40).

2026-03-089

9.6. Dépôt du rapport annuel d'exploitation 2025 des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

La greffière-trésorière dépose séance tenante le rapport annuel d'exploitation des postes de pompage et stations d'épuration des eaux usées réalisé par le gestionnaire de réseau Aquatech pour l'année 2025, pour les installations situées au 742, rang du Coteau et au 82, rue Principale.

10. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-03-090

10.1. Dépôt du Projet de planification des besoins d'espace – Plan québécois des infrastructures 2027-2037 du Centre de service scolaire des Hautes-Rivières

La greffière-trésorière dépose séance tenante le projet de planification des besoins d'espace – Plan québécois des infrastructures 2027-2037 du Centre de service scolaires des Hautes-Rivières.

2026-03-091

10.2. Installation électrique au terrain de volley-ball

CONSIDÉRANT QUE le terrain de volley-ball situé au parc Camille-Beaudin n'est pas desservi par une alimentation électrique, ce qui l'empêche d'avoir un éclairage adéquat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le terrain de volley-ball soit éclairé afin d'être utilisé à son plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un éclairage nécessite aussi des travaux électriques pour le raccordement de celui-ci aux services actuels;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Fournisseur	Prix (excluant les taxes)
C-Cure Électrique inc.	9 700.00 \$
Les entreprises Morency Électrique inc.	N'a pas soumissionné.

CONSIDÉRANT QUE la dépense a été prévue au budget de l'exercice courant;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Marc-André Parent et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat à l'entreprise C-Cure Électrique inc. au coût de 9 700.00 \$ plus les taxes applicables pour des travaux de d'installation d'un fil aérien, d'un boîtier pour panneau, de deux projecteurs LED sur poteau avec minuterie et bouton pressoir ainsi que d'une prise 120V de 3 circuits au parc Camille-Beaudin.

ADOPTÉE

2026-03-092

10.3. Participation au Défi Pissenlits 2026

CONSIDÉRANT QUE Nature-Action Québec invite les municipalités à prendre part au Défi Pissenlits 2026;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une initiative simple et accessible visant à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

soutenir les pollinisateurs et plus largement, la biodiversité, en retardant la tonte des espaces verts au printemps et en pratiquant la gestion différenciée;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique, en plus d'avoir des effets positifs sur le plan écologique, permet d'affecter des ressources humaines à d'autres activités au cours de la période printanière très occupée;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la participation de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, au Défi Pissenlits 2026 en respectant la démarche prévue au Guide du participant;

DE PAYER la contribution à Nature Action Québec au coût de 200 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

2026-03-093

10.4. Adhésion à Zone Loisir Montérégie

CONSIDÉRANT QUE Zone loisir Montérégie est un organisme régional à but non lucratif, responsable de la promotion du loisir pour les personnes en situation de handicap;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuel permet de bénéficier gratuitement des équipements de jeux et de loisirs, de profiter des tarifs préférentiels de Bromont et d'être admissible au programme Population active entre autres;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion annuelle est au coût 75 \$ pour une période d'un an débutant le 1^{er} avril 2026;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'adhésion de la municipalité à l'organisme Zone loisir Montérégie au coût de 75 \$.

☞ ADOPTÉE ☞

2026-03-094

10.5. Entente intermunicipale avec St-Édouard pour la gestion d'une partie de ses activités de soccer de la saison 2026

CONSIDÉRANT QUE cette année, la municipalité de St-Édouard joindra la Ligue de soccer de la frontière pour la première année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Édouard ne possède pas de terrain de soccer suffisamment grand pour permettre aux groupes U12 et suivants de jouer sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'entente vise à intégrer ces groupes à l'équipe locale de St-Jacques-le-Mineur pour permettre leur inscription à la Ligue;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, ou, en son absence, le coordonnateur de loisirs, Gilbert Touchette, à signer pour et au nom de la municipalité, l'Entente intermunicipale avec St-Édouard pour la gestion d'une partie de ses activités de soccer de la saison 2026.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

11. BIBLIOTHÈQUE

2026-03-095

11.1. Dépôt du rapport annuel 2025 de la bibliothèque Saint-Jacques

CONSIDÉRANT QUE chaque bibliothèque membre du Réseau Biblio doit rédiger annuellement un rapport financier à la demande du ministère de la Culture et des Communications;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE DÉPOSER le rapport financier 2025 de la bibliothèque Saint-Jacques, ainsi que les rapports des prêts locaux 2025;

D'AUTORISER la responsable de la bibliothèque à en transmettre une copie au Réseau Biblio Montérégie et au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

2026-03-096

12.1. Demande d'appui au projet Havre des Sages pour le dépôt d'une demande de financement auprès de l'Alliance pour la solidarité

CONSIDÉRANT QUE le projet Havre des Sages est une initiative citoyenne visant la réalisation de 36 logements hors marché destinés aux personnes âgées de 65 ans et plus de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre sa réalisation, le projet Havre des Sages sollicite l'appui de municipalités pour le dépôt d'une demande dans le cadre de l'appel de projets de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie-Ouest;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à rédiger pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, une lettre d'appui au projet Havre des Sages dans le cadre du dépôt d'un projet au programme de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie-Ouest.

ADOPTÉE

2026-03-097

12.2. Appui à la Semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT QUE du 19 au 25 avril se tiendra la 52^e édition de la Semaine de l'action bénévole sous le thème Mission bénévolat!;

CONSIDÉRANT QUE le bénévolat occupe une place essentielle pour les municipalités et le maintien de l'offre de services à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souligne d'ailleurs annuellement cette semaine en organisant un événement de reconnaissance de l'action bénévole;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :



N° de résolution
ou annotation

2026-03-098

2026-03-099

2026-03-100

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

17 MARS 2026

DE PROCLAMER la Semaine de l'action bénévole du 19 au 25 avril 2026 pour la durée de son mandat;

DE SOULIGNER cette campagne, au travers des médias officiels de la municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞

12.3. Appui au Jour de la Terre

CONSIDÉRANT QUE le 22 avril 2026 souligne le Jour de la Terre;

CONSIDÉRANT QUE pour l'édition 2026, le thème est « La sobriété environnementale » qui invite à consommer moins, mais mieux, afin de réduire notre impact sur la planète tout en améliorant notre qualité de vie, sans que cela rime nécessairement avec privation;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Francine Gingras et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE PROCLAMER le 22 avril, le Jour de la Terre pour la durée de son mandat;

DE SOULIGNER cette campagne, au travers des médias officiels de la municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞

12.4. Correspondance citoyenne – Madame Lise Trottier

La greffière-trésorière dépose en pièce justificative de la séance, une correspondance reçue de la citoyenne madame Lise Trottier, qui porte sur le départ de deux employés cadres tel que convenu par des ententes de transactions et quittances votées lors de la séance extraordinaire du 9 mars 2026.

13. INFORMATIONS AUX CITOYENS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h42

Fin de la période de questions : 20h17

15. PROCHAINE RENCONTRE (21 avril 2026)

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 20h18.

☞ ADOPTÉE ☞

Marie-Eve Boutin, mairesse

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière